



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2010
du Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue
Royale à Malartic à compter de 16h30.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Étaient absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2010-12-566**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous tel que présenté;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Nomination au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) ;
- 3.0.- Nomination du co-président au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 4.0.- Demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- 5.0.- Demande au ministre de la Santé et des Services sociaux;
- 6.0.- Demande au ministre de la Sécurité publique;
- 7.0.- Demande à Sûreté du Québec;
- 8.0.- Appel de candidature auprès des citoyens pour siéger sur le Comité mixte municipal-industriel (CMMI) ;
- 9.0.- Fondation canadienne Jeunesse Espoir : choix des organismes;
- 10.0.- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 2010-12-567

2.0.- Nomination au Comité mixte municipal-industriel (CMMI)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont décidé de former un Comité mixte municipal-industriel (CMMI);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires doivent siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, André Vezeau, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière et madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme à titre de substitut et responsable des communications, pour siéger au Comité mixte municipal-industriel (CMMI);

Adoptée.

RÉSOLUTION 2010-12-568

3.0.- Nomination du co-président au Comité mixte municipal-industriel (CMMI)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont décidé de former un Comité mixte municipal-industriel (CMMI);

CONSIDÉRANT QUE le comité qui met en place le Comité mixte municipal-industriel (CMMI) recommande que la présidence soit confiée à 2 membres du Comité mixte municipal-industriel (CMMI), soit l'un de la Ville de Malartic et l'autre de la Corporation minière Osisko;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la coprésidence du Comité mixte municipal-industriel (CMMI) soit confiée à madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière pour la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2010-12-569**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

**4.0.- Demande au ministre du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont décidé de former un Comité mixte municipal-industriel (CMMI);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires doivent siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE monsieur le maire, André Vezeau, adresse une lettre à monsieur le ministre Pierre Arcand du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin que celui-ci désigne un représentant de son ministère pour siéger au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-570**

5.0.- Demande au ministre de la Santé et des Services sociaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont décidé de former un Comité mixte municipal-industriel (CMMI);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires doivent siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE monsieur le maire, André Vezeau, adresse une lettre à monsieur le ministre Yves Bolduc du ministère de la Santé et des Services sociaux afin que celui-ci désigne un représentant de son ministère pour siéger au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-571**

6.0.- Demande au ministre de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont décidé de former un Comité mixte municipal-industriel (CMMI);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires doivent siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE monsieur le maire, André Vezeau, adresse une lettre à monsieur le ministre Robert Dutil du ministère de la Sécurité publique afin que celui-ci désigne un représentant de son ministère pour siéger au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) de la Ville de Malartic ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-572**

7.0.- Demande à Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont décidé de former un Comité mixte municipal-industriel (CMMI);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires doivent siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE monsieur le maire, André Vezeau, adresse une lettre à monsieur Jasmin Piquette, commandant du district de l'Abitibi-Témiscamingue de la Sûreté du Québec afin que celui-ci désigne un représentant pour siéger au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) de la Ville de Malartic ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-573**

8.0.- Appel de candidature auprès des citoyens pour siéger sur le Comité mixte municipal-industriel (CMMI)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et la Corporation minière Osisko ont décidé de former un Comité mixte municipal-industriel (CMMI);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires doivent siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE 2 citoyens doivent également siéger sur ce comité comprenant les critères suivants :

- Ne pas être un employé ni à la Ville de Malartic, ni à la Corporation minière Osisko;
- Doit être un résident de la Ville de Malartic;
- Doit être redevable à un organisme légalement constitué;
- Doit avoir un intérêt pour la sécurité des citoyens;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à un appel de candidatures auprès des citoyens de la Ville de Malartic pour siéger au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) afin de trouver 2 citoyens qui répondent aux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

critères de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-574**

9.0.- Fondation canadienne Jeunesse Espoir : choix des organismes

CONSIDÉRANT la résolution 2010-11-541 Fondation canadienne
Espoir Jeunesse : Campagne de sensibilisation, qui mentionne que la
Ville de Malartic choisira des organismes sur son territoire pour le
don de 1 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Refuge Jeunesse de Malartic;

QU'un montant de 250 \$ soit versé à la Maison de la famille de
Malartic;

QU'un montant de 250 \$ soit versé au P'tit Journal de Malartic pour
la Fête communautaire de Noël 2010 ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-12-575**

10.0.- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé à 16h45

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE